

Compte-rendu du CTSD du 31 mai 2018

Etaient présents :

Administration : M. Bourel –DASEN
Mme Etienne-Secrétaire Générale
Mme Doan, Mme Schillinger, Mme Weibel, M.Kehl, IEN
Mme Cantiani, Mme Marechal, Mme Veron

Représentants syndicaux : M Pannozzo, Unsa
M Gilet, M Laboux, M Hiselberger
M Zint,
M Bertrand

1. Approbation du PV du CTSD du 26 mars 2018.

Le PV est soumis au vote des représentants du personnel : Pour à l'unanimité.

2. Arrêté relatif à l'organisation du remplacement dans le département des Vosges.

L'administration est tenue pour des raisons de règles et de droits de préciser par un arrêté le fonctionnement des remplaçants.

Document soumis au vote : Pour à l'unanimité.

3. Modifications des rythmes scolaires 1^{er} degré.

Consensus massif pour passer aux 4 jours.

La problématique du transport lorsqu'il dépend du Conseil Régional, doit être réglée en lien avec le responsable de ce secteur.

10 communes ont décidé de maintenir la semaine de 4,5 jours.

Ce retour en grand nombre à la semaine de 4 jours va avoir des conséquences sur les demandes de temps partiels.

Les situations de deux communes qui veulent passer à 4 jours ont été évoquées :

Pour la première la problématique du transport n'est pas résolue.

Pour la seconde, on attend la délibération du conseil municipal avant la fin de l'année scolaire.

Pour ces situations, M Le Dasen tient à ce que les décisions soient actées avant le CDEN de fin d'année pour qu'elles soient prises en compte dans l'arrêté qu'il prendra au plus tard au terme de l'année scolaire.

Document soumis au vote : 5 voix pour, 1 voix contre.

4. Ajustement de la carte scolaire 1^{er} degré.

Restructuration dans la circonscription de Vittel :

Fermeture de l'école de Provenchères-les –Darney délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest du 13 mars 2018.

Transfert d'un ETP vers l'école élémentaire de Dombrot-le -Sec.

Implantations rentrée 2017 : régularisation de 5 postes de Brigade d'Intervention en milieu Rural.

Circonscription de Bruyères : Raon l'Etape groupe scolaire de La Neuveville

Circonscription de Neufchâteau : Coussey primaire

Circonscription de Remiremont : Bussang primaire

Circonscription de Saint-Dié-des-Vosges : Ban de Sapt primaire

Circonscription de Vittel : Darney élémentaire

Modification d'implantation rentrée 2018 :

Circonscription de Saint-Dié-des-Vosges : à compter du 1^{er} septembre 2018 le poste de Brigade d'Intervention en milieu Rural implanté à l'école du Ban de Sapt sera transféré à l'école élémentaire Centre de La Voivre.

Document soumis au vote : abstention à l'unanimité.

5. Questions diverses.

Une question concernant les APC et leur encadrement a été soulevée.

Dans une note de service émanant d'une circonscription, il est demandé aux enseignants de prévoir un temps de 5 à 10 minutes entre la sortie de classe et le début de l'APC. Ce temps n'est pas inclus dans le temps effectif de l'APC. Une question de responsabilité a été également abordée sur ce même sujet.

M Le Dasen a précisé dans un premier temps que cela relevait de l'éthique professionnelle des enseignants, mais qu'en matière de responsabilité, il interrogerait ses services au niveau juridique pour nous apporter une réponse afin de clarifier la situation.